

# 06 Méfiez-vous des — fraudes et arnaques



**Selon Statistique Canada, les signalements de fraude ont connu une hausse de 64 % au cours des 10 dernières années.**

Vous avez probablement entendu parler d'amis ou de membres de la famille qui avaient été victimes d'arnaques et de fraudes. Cela vous est peut-être même déjà arrivé. Il existe des arnaques par téléphone, par textos, par courriel et par Internet. Il peut s'agir de vol d'identité, de fraude pyramidale, d'arnaque de télétravail et bien d'autres encore. Les connaître et faire preuve de prudence peut vous aider à les éviter.

La cyberfraude désigne tout type d'arnaque réalisée à l'aide d'un de vos appareils. Ce tableau vous aidera à repérer la cyberfraude en matière d'investissement. Il vous guidera sur la marche à suivre si jamais vous êtes victime d'une fraude ou d'une arnaque.

**Les cardinaux sont vigilants devant les menaces à l'endroit de leur nid. Ils lancent des cris métalliques et forts pour faire fuir les intrus. Comme le cardinal, vous devez être vigilant en ce qui concerne les arnaques et les fraudes. Si vous êtes victime d'arnaque ou de fraude, signalez-le immédiatement.**

# Reconnaître la cyberfraude

Voici quelques arnaques courantes que vous pourriez rencontrer :

## 1. Des investissements qui ont l'air trop beaux pour être vrais.

Ces faux investissements offrent un rendement élevé sur une courte période, avec des risques faibles ou nuls.

### Si vous repérez cette situation :

Demandez une deuxième opinion auprès d'un conseiller enregistré ou d'une personne de confiance dans votre réseau de soutien.

## 2. Pression pour acheter immédiatement :

Les arnaqueurs peuvent essayer de vous presser à agir rapidement, afin que vous n'ayez pas le temps de réfléchir à tous les risques avant d'investir.

### Si vous repérez cette situation :

Arrêtez-vous. Faites vos propres recherches et vérifiez s'ils sont inscrits.

## 3. Des investisseurs offrant des tuyaux ou des informations privilégiées :

Le tuyau risque d'être faux, et vous pourriez perdre votre argent. Et même s'il est vrai, il est illégal d'utiliser de l'information privilégiée.

### Si vous repérez cette situation :

Ne tenez pas compte de l'information.

## 4. Courriels, pièces jointes et messages provenant d'expéditeurs que vous ne connaissez pas :

Il peut s'agir de tentatives pour voler vos renseignements personnels. Ou bien les messages pourraient contenir des fichiers dangereux qui accéderont à vos informations.

### Si vous repérez cette situation :

N'ouvrez pas les pièces jointes ou liens inconnus. Ne téléchargez pas d'applications que vous ne connaissez pas. Ne partagez jamais vos informations personnelles avec une personne que vous ne connaissez pas et en qui vous n'avez pas confiance.

## 5. Conseillers et entreprises non inscrits :

La première chose que vous devez faire est toujours de vérifier si un conseiller ou une entreprise d'investissement est inscrit auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au [www.sontilsinscrits.ca](http://www.sontilsinscrits.ca).

### Si vous repérez cette situation :

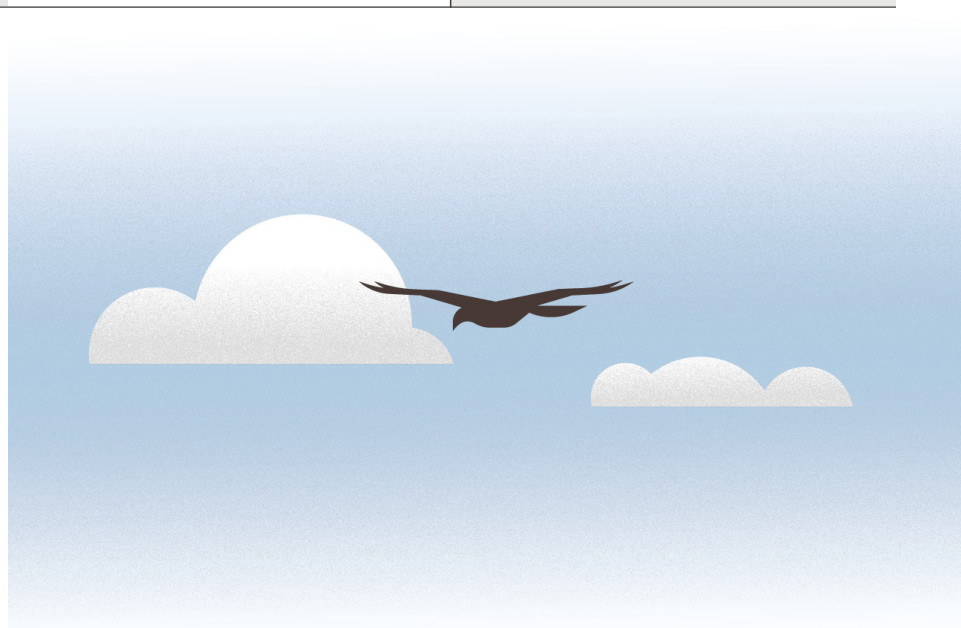
S'ils ne sont pas inscrits, n'investissez pas avec eux. Signalez-les à l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire. Vous trouverez ses coordonnées sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières : <https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/>. Rendez-vous à la section « **Contactez-nous** » pour obtenir les coordonnées de l'organisme de votre province ou territoire.

## 6. Demandes de paiements immédiats :

Ne payez pas une personne avant de vérifier qui elle est.

### Si vous repérez cette situation :

Prenez votre temps pour vérifier les informations et son identité. Ne tenez pas compte de demandes de paiement pour des choses que vous n'avez pas achetées.



# Quoi faire si vous êtes victime d'une fraude ou d'une arnaque :

---

- Signalez-la immédiatement à la police.
- Il est aussi recommandé de la signaler au Centre antifraude du Canada : [antifraudcentre-centreantifraude.ca](http://antifraudcentre-centreantifraude.ca) et rendez-vous à la section « Signaler une fraude ».
- Vérifiez vos relevés bancaires et de cartes de crédit. Vérifiez votre dossier de crédit. Vous pouvez demander gratuitement un dossier de crédit par année à Equifax Canada à [consumer.equifax.ca/fr/personnel/](http://consumer.equifax.ca/fr/personnel/). Rendez-vous à la section « Comment obtenir mon dossier de crédit gratuitement ? ». Vous pouvez également demander gratuitement une fiche de crédit de TransUnion Canada à [transunion.ca/fr](http://transunion.ca/fr). Rendez-vous à la section « dossier de crédit ». Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de faire une demande et l'information dont vous aurez besoin, visitez le site Web de ces organisations.

Si vous remarquez dans vos relevés bancaires, vos relevés de carte de crédit ou vos dossiers de crédit toute transaction que vous n'avez pas effectuée, signalez-la immédiatement.

